



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b>Étaient présents :</b> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b> LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à GOUILLER Sébastien</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> CORRE Michelle</p> <p><b>Secrétaire de Mairie :</b> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p><b>VOTES :</b> Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 02/04/2024</p>
---	---

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – budget principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 23/03/2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 485 962.94 €

Dépenses et recettes d'investissement : 132 175.52 €

Vu l'avis de la commission des finances du 23/03/2024,

Vu le projet de budget primitif 2024 de la Commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	485 962.94 €	485 962.94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	132 175.52 €	132 175.52 €
TOTAL	618 138.46 €	618 138.46 €

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/04/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

